

REQUIEM POUR LES ARBRES ?

Aulnay, le 26 mars 2020

Aulnay Environnement, reçoit aujourd'hui le message suivant, relayant un premier message sur notre site :

« *Je me demandais comment on peut intervenir pour faire stopper l'abattage des chênes inscrits (3 aujourd'hui en plein confinement au 39 av des Pavillons-sous-Bois. (...)) Et à défaut de stopper, s'il est déjà trop tard, poursuivre pour faire condamner, pour dissuader les suivants... »*

Toute action en ce sens ne pouvant se faire autrement qu'avec le concours de la Municipalité, Aulnay Environnement, le 3 avril 2018, a écrit au Maire pour lui demander

« *la création d'une commission mixte associant élu, services techniques, Maison de l'Environnement, associations et représentants des habitants pour suivre l'évolution de l'état de santé des arbres et **sensibiliser les acquéreurs de parcelles arborées à la préservation du patrimoine** précieux que représentent ces végétaux souvent derniers rescapés de l'historique forêt de Bondy.*

Cette commission devrait avoir pour première mission d'élaborer une Charte de l'arbre comme il en existe dans d'autres communes proches, intégrée au PLU. »

Cette lettre est restée sans réponse, de même que la relance du 26 juillet 2018.

Au printemps 2019, la municipalité lance un appel à candidature pour la rédaction d'un « Charte de l'Arbre ». À la première réunion, si l'on exclut les représentants de la municipalité, il n'y a qu'une demi-douzaine de simples citoyens, preuve de l'intérêt que portent les Aulnaysiens au problème. Il faut dire que cette réunion a été convoquée en pleine période de grève, à une heure où tous ceux qui n'étaient pas retraités étaient coincés dans les embouteillages et les transports en commun.

Dès l'introduction, il est clair que le but premier de la réunion est de sensibiliser les Aulnaysiens à la nécessité d'abattre les arbres malades.

Nous posons au représentant de la municipalité, M. Cannarozzo, nos conditions pour une participation :

- **Un engagement que ce groupe de travail préludera à la mise en place d'une commission bénéficiant d'une longévité et de compétences** lui permettant de participer dans le long terme à la gestion du patrimoine arboré et que sa vocation ne se bornera pas à participer à la rédaction d'un texte sans portée réelle.
- **Le projet d'un examen approfondi de l'état des lieux**
- **La précision sur le périmètre pris en compte** : il doit ainsi englober non seulement le domaine public, mais aussi le domaine privé.
- **La promesse d'une réelle protection du patrimoine** : Il importe donc que soit admis dès le départ que cette charte de l'arbre impose des contraintes dans les permis de construire.

Sur tout cela, M. Cannarozzo refuse de s'engager, et nous laisse toute liberté de rédiger ce qui nous plaît. Nous avons déjà vu ce procédé à l'œuvre dans le Conseil économique social et Environnemental, qui n'était qu'un simulacre, les participants étant invités à travailler sans lien concret avec l'action municipale. Compte tenu de ce refus de tout engagement, et de l'axe prioritaire proposé à la réflexion, nous avons quitté la réunion.

Deux éléments confirment le peu de sincérité de la municipalité dans cette entreprise : l'absence de la « Charte de l'Arbre » dans les documents électoraux présentant les grands projets de l'équipe Beschizza, l'absence de réponse à notre lettre du 5 février dernier demandant une protection pour les chênes du terrain de l'ex-centre Le Camus.

La (trop) petite équipe d'Aulnay Environnement a fait tout son possible pour sensibiliser les Aulnaysiens à l'intensification du bétonnage prévisible durant cette nouvelle mandature. En vain.

Comment espérer qu'une équipe amie des promoteurs puisse à présent mettre en place des procédures qui les gêneraient pour éradiquer toute végétation, même centenaire, d'un terrain constructible ?